

COMMUNE DE RENDEUX

VENTE DE BOIS MARCHANDS CERTIFIES PEFC

le LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 à 15H30

Commune : 22 lots y compris chablis

FE : 2 lots y compris chablis

→ Vente lot par lot, par soumission

Salle « La Maison du Plateau », Vecmont 3/B à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE

La vente sera suivie par la vente de bois marchands de la Commune de La Roche-en-Ardenne à 17h30.

Messieurs les amateurs sont priés de prendre toutes les dispositions financières pour que le permis d'exploitation leur soit délivré en temps utile.

Dépôt de toutes les promesses de caution : auprès du Président, une demi-heure avant la vente (dans une enveloppe distincte portant la mention « promesse de caution bancaire »).

Rendeux, le 26.06.2025

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

(s) NOEL Marylène

Le Bourgmestre,

(s) LERUSSE Cédric

Le cahier des charges pour la vente des coupes de bois est disponible auprès de l'Administration communale sur simple demande – 084/47.71.69

VENTE DE BOIS MARCHANDS
du LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025
à 15h30

Lieu de la vente : Salle « La Maison du Plateau », Vecmont 3/B
à 6980 La Roche

22 LOTS COMMUNAUX et 2 LOTS FABRIQUE D'ÉGLISE (HODISTER ET JUPILLE)

RENSEIGNEMENTS UTILES - S'ADRESSER A :

1. GILLOT Laura, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 1
Devantave

Tél : 0479/86.54.23

Lots marchands : lots 130 à 144 (lots communaux)

VISITE SUR RDV

2. SEBILLE Jean-Philippe, Agent Département Nature et Forêts – Triage
n° 2 Marcourt

Tél : 0477/78.13.66

Lots marchands : lots 200 à 205 (lots communaux)

VISITE SUR RDV

3. DAINE Cédric, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 3
Rendeux

Tél : 0473/84.90.73

Lots marchands : lots 300 à 307 (lots communaux) + lot 350 (FE Hodister) + lot 351 (FE Jupille)

VISITE SUR RDV



Province de Luxembourg

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Arrondissement de Marche-en-Famenne

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance publique, du 26 juin 2025

Présents :

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;

Louis-Philippe COLLIN, Frédéric ONSMONDE, Françoise MEUNIER, Échevins;

Audrey CARLIER, Marc RASKIN, Dominique SONET, Audrey LERUTH, David Courtin, Jordan GRAFF, Conseillers;

Joke VERBEECK, Présidente de l'assemblée et Conseiller;

Marylène NOEL, Directrice Générale;

**OBJET : VENTE DE BOIS - AUTOMNE 2025 - EXAMEN ET APPROBATION DES
CONDITIONS DE LA VENTE DE BOIS MARCHANDS DU 22.09.2025**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-36 ;

Vu le Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code Forestier, notamment les articles 72 à 79 ;

Vu le Règlement Général de Police adopté au Conseil communal du 26 juin 2014 et notamment le Chapitre II, Section 7 portant sur l'exploitation forestière ;

Vu le nouveau cahier général des charges des ventes de bois arrêté par le Gouvernement wallon le 07 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 10 septembre 2009 décidant d'adopter la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne ;

Vu les états de martelage dressés par Mme S. LAMOTTE, Cheffe de cantonnement de La Roche-en-Ardenne, en date du 05.06.2024 ;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège communal ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :**I. CONDITIONS DE VENTE**

La vente des coupes de bois de l'exercice 2025 – Bois certifiés PEFC – aura lieu par voie d'adjudication publique pour les bois marchands le lundi 22 septembre 2025 à 15h30 :

a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2008 ;

b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours ;

c) aux clauses particulières reprises sous le n° II ;

d) La vente publique concerne :

Bois communaux :

22 lots de bois, d'une contenance globale de 8.996,967 m³ de grumes et 72 m³ de houppiers.

Bois de la Fabrique d'église de Hodister :

1 lot de bois d'une contenance globale de 337,882 m³ de grumes.

Bois de la Fabrique d'église de Jupille :

1 lot de bois d'une contenance globale de 122 m³ de grumes.

II. CLAUSES PARTICULIERES**Article 1 : Mode d'adjudication.**

En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le Gouvernement wallon le 07/07/2016, la vente se fera par voie d'adjudication publique.

Coupe ordinaire – futaie résineux et feuillus et chablis par combinaisons des enchères et soumissions.

Les soumissions seront exprimées en euros.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu le vendredi 22 novembre 2025 à 15 heures à Rendeux, Salle du Conseil communal, rue de Hotton 1 à 6987 RENDEUX.

Article 2 : Soumissions.

Les soumissions des lots devront être remises en mains propres du président de la vente, le jour de la vente, au fur et à mesure des soumissions (lot par lot).

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention « vente du 22 septembre 2025 - RENDEUX / lot n° ... (des bois communaux/des bois de la FE) / soumission ».

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Les promesses de caution bancaire non utilisées pourront être récupérées.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

Article 3 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation.

Les bois verts seront facturés à 65 % du prix d'un bois sain de même catégorie, les bois secs à 35 %.

Le calcul du prix du bois sain de référence par catégorie de grosseur sera calculé en ventilant par catégorie le prix principal de vente du lot sur base des données du catalogue.

Article 4 : Bois chablis dans les coupes en exploitation.

Les chablis déracinés seront facturés à 80 % du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50 %.

Article 5 : Délais d'exploitation des chablis.

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation sont :

Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives : abattage et vidange pour le 31/03/2027 (y compris ravalement des souches).

Chablis résineux : abattage et vidange pour le 31/03/2026.

Chablis feuillus : abattage et vidange pour le 30/06/2026.

Article 6 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 7 : Itinéraires balisés.

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que

cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 8 : Etats des lieux.

Chaque lot devra faire l'objet d'un état des lieux.

Article 9 : Respect des voiries.

Le délai pour la remise en état des voiries devra être déterminé en accord avec la commune.

III. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES à obtenir auprès de :

Cantonement du Département de la Nature et des Forêts - LA ROCHE-EN-ARDENNE

- Cheffe de cantonnement : LAMOTTE Sandrine, Val de Bronze 9 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE (084/24.50.80) ;
- Triage de DEVANTAVE : GILLOT Laura (0479/86.54.23) ;
- Triage de MARCOURT : SEBILLE Jean-Philippe (0477/78.13.66) ;
- Triage de RENDEUX : DAINÉ Cédric (0473/84.90.73) ;

IV. EXPLOITATION FORESTIERE

Art. 25. Nonobstant les dispositions de l'article 15, l'exploitant notifié à la commune concernée, au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies communales qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automoteurs sur toute sa longueur. La commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire. A défaut d'un tel état des lieux, le chemin et ses abords sont réputés s'être trouvés en bon état avant les opérations de débardage ou de transport.

PAR LE CONSEIL

La Directrice Générale
(s) Marylène NOEL

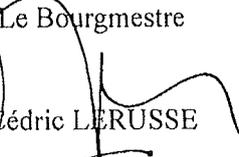
Le Bourgmestre
(s) Cédric LERUSSE

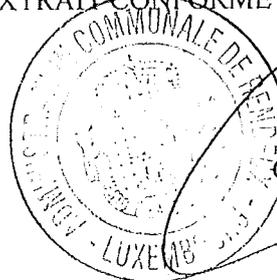
POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale


Marylène NOEL

Le Bourgmestre


Cédric LERUSSE



Bois communaux



INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 8,5253 Ha; 2914 bois; cube moyen : 88 dm³; circ moyenne : 39 cm; 257 m³ grumes
 Comp/Pa : 312/1, 613/2

Lieu(x) - dit(s)

SUR CHANTRELLE - cpe 3, BOIS DEL CORE - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 130		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE HYBRIDE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	329		81		36		-	
35	11,0	567	40 m ³	140	9,843 m ³	40	2,988 m ³	-	-
45	14,5	544		79		23		-	
55	17,5	303	115 m ³	55	19 m ³	10	4,122 m ³	-	-
65	20,5	95	27 m ³	19	5,206 m ³	5	1,260 m ³	-	-
75	24,0	17		7		2		-	
85	27,0	1	7,404 m ³	5	5,150 m ³	1	1,210 m ³	-	-
Totaux Gr.		1 856	189 m ³	386	39 m ³	117	9,580 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/130 Tri 001

LOT 130		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	319		-		-		-	
35	11,0	188	15 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	41		-		-		-	
55	17,5	4	4,091 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	0,549 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		555	20 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/130 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 613/2:2024/150, 613/2:2024/149, 613/2:2024/148, 312/1:2024/141

Remarques éventuelles pour le lot 130

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements) Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les bouleaux et les cerisiers tardifs marqués doivent être coupés. Les bouleaux marqués le long du cloisonnement central et en bordure du peuplement font l'objet d'un lot de bois de chauffage.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 2,1855 Ha; 586 bois; cube moyen : 205 dm³; circ moyenne : 50 cm; 120 m3 grumes
 Comp/Pa : 611/1, 611/2

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE DARLOGNE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 131		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE		MELEZE	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		SEC	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	40		11		-		-	
35	11,0	98	7,156 m³	21	1,619 m³	-	-	-	-
45	14,5	133		24		-		-	
55	17,5	88	36 m³	25	8,645 m³	-	-	-	-
65	20,5	44	15 m³	11	3,784 m³	2	0,640 m³	1	0,320 m³
75	24,0	14		4		-		-	
85	27,0	15	15 m³	1	1,588 m³	3	1,887 m³	3	1,887 m³
95	30,0	2		-		2		-	
105	33,5	-		1		3		1	
115	36,5	-	1,600 m³	-	1,006 m³	4	9,548 m³	-	1,006 m³
125	40,0	-		-		1		-	
135	43,0	-		-		3		-	
145	46,0	-	-	-	-	1	8,310 m³	-	-
Totaux Gr.		434	75 m³	98	17 m³	19	20 m³	5	3,213 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/131 Tri 001

LOT 131		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	2	0,147 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	9		-		-		-	
55	17,5	6	1,665 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,908 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	3	2,361 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		30	5,081 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/131 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 611/2:2024/146, 611/1:2024/144, 611/1:2024/143, 611/2:2024/145, 611/1:2024/147

Remarques éventuelles pour le lot 131

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements). Vu la présence d'une source, l'exploitation devra se faire idéalement par temps sec. Les bouleaux et feuillus divers marqués doivent être coupés.



INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 7,3900 Ha; 2455 bois; cube moyen : 89 dm³; circ moyenne : 39 cm; 219 m3 grumes
 Comp/Pa : 641/1

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU BOIS MAYA - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 137		EPICEA		EPICEA		SITKA		DOUGLAS	
Espèce	EPICEA	AMELIORATION		CLOISONNEMENT		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe	AMELIORATION	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	NORMAL	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type	NORMAL	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
25 8,0	311		70		4		141		
35 11,0	403	31 m³	110	8,130 m³	5	0,390 m³	208	15 m³	
45 14,5	252		103		3		97		
55 17,5	124	50 m³	94	28 m³	-	0,330 m³	77	25 m³	
65 20,5	35	9,800 m³	52	15 m³	-	-	35	9,590 m³	
75 24,0	6		10		-		18		
85 27,0	-	2,424 m³	-	4,040 m³	-	-	4	8,832 m³	
Totaux Gr.	1 131	93 m³	439	55 m³	12	0,720 m³	580	58 m³	
Houp./tail.		-		-		-		-	

931/2024/3443/2/137 Tri 001

LOT 137		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	FEUILLUS DIVERS	AMELIORATION							
Coupe	AMELIORATION	CHAUFFAGE							
Qualité	CHAUFFAGE	NORMAL							
Type	NORMAL	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
25 8,0	191		-		-		-		
35 11,0	70	6,779 m³	-	-	-	-	-	-	
45 14,5	22		-		-		-		
55 17,5	8	3,090 m³	-	-	-	-	-	-	
65 20,5	1	0,227 m³	-	-	-	-	-	-	
75 24,0	1	0,329 m³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	293	10 m³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

931/2024/3443/2/137 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/1:2024/178, 641/1:2024/179, 641/1:2024/181, 641/1:2024/182, 641/1:2024/183, 641/1:2024/180

Remarques éventuelles pour le lot 137

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Présence d'une zone humide à préserver. Les bouleaux marqués doivent être abattus.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 1,7374 Ha; 187 bois; cube moyen : 642 dm³; circ moyenne : 83 cm; 120 m3 grumes
 Comp/Pa : 112/2

Lieu(x) - dit(s)

SUR THIER-CLINQUART - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 140		EPICEA		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		DERACINE		NORMAL	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	3	0,250 m ³	-		-		-	
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	9	2,932 m ³	-		-		-	
65	20,5	24	7,848 m ³	-		1	0,327 m ³	-	
75	24,0	42		3		1		-	
85	27,0	33	39 m ³	1	1,817 m ³	1	1,052 m ³	-	
95	30,0	17		6		-		-	
105	33,5	15		1		1		-	
115	36,5	10	43 m ³	1	6,718 m ³	1	2,374 m ³	1	1,385 m ³
125	40,0	3		1		-		-	
135	43,0	3	10 m ³	1	3,348 m ³	-		-	
Totaux Gr.		167	103 m ³	14	12 m ³	5	3,753 m ³	1	1,385 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/140 Tri.001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 112/2:2025/421, 112/2:2025/420, 112/2:2025/422, 112/2:2025/423

Remarques éventuelles pour le lot 140

Mesures prises au compas. Passage des machines suivant instructions de l'Agent des Forêts. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Passage interdit au travers du cours d'eau.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

4,7000 Ha; 1233 bois; cube moyen : 1790 dm³; circ moyenne : 129 cm; 2207 m3 grumes

Comp/Pa : 111/2

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE CONCY - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____	
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____	

LOT 141		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	-	-	1	0,173 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	18	13 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	68		1		-		-	
105	33,5	171		9		-		-	
115	36,5	198	497 m ³	10	23 m ³	-	-	-	-
125	40,0	213		7		-		-	
135	43,0	178		18		-		-	
145	46,0	129	951 m ³	13	71 m ³	-	-	-	-
155	49,5	77		8		-		-	
165	52,5	29		10		-		-	
175	55,5	15	349 m ³	10	85 m ³	-	-	-	-
185	59,0	17		4		-		-	
195	62,0	8	105 m ³	3	29 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		4		-		-	
215	68,5	1		1		-		-	
225	71,5	1		2		-		-	
235	75,0	-		2		-		-	
245	78,0	-	17 m ³	2	68 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 128	1 932 m ³	105	276 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/141 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 111/2:2025/425, 111/2:2025/424

Remarques éventuelles pour le lot 141

Mesures prises au compas. Semis et recrûs à préserver. Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branches d'environ 30 m). Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 0,1000 Ha; 110 bois; cube moyen : 586 dm³; circ moyenne : 79 cm; 64 m³ grumes
 Comp/Pa : 111/3

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE CONCY - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 142		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
45	14,5	9		-		-		-	
55	17,5	18	4,509 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	16	4,592 m ³	2	0,554 m ³	-	-	-	-
75	24,0	15		4		-		-	
85	27,0	12	14 m ³	2	2,860 m ³	-	-	-	-
95	30,0	9		5		-		-	
105	33,5	3		4		-		-	
115	36,5	-	10 m ³	4	13 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		2		-		-	
135	43,0	-		2		-		-	
145	46,0	-	-	1	8,482 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	2,394 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	1	4,276 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		82	33 m ³	28	32 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/142 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 111/3:2025/426, 111/3:2025/427

Remarques éventuelles pour le lot 142

Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 30 m)

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 5,7249 Ha; 298 bois; cube moyen : 479 dm³; circ moyenne : 74 cm; 143 m3 grumes
 Comp/Pa : 711/1

Lieu(x) - dit(s)

HAPINAY - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 143		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		BORDURE		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	2	0,128 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	17	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	42	10 m ³	-	-	3	0,591 m ³
65	20,5	-	-	67	20 m ³	1	0,295 m ³	1	0,303 m ³
75	24,0	-	-	68	-	-	-	1	-
85	27,0	-	-	42	56 m ³	-	-	-	0,447 m ³
95	30,0	1	-	23	-	2	-	1	-
105	33,5	-	-	15	-	-	-	-	-
115	36,5	-	0,762 m ³	3	36 m ³	1	2,746 m ³	-	0,807 m ³
125	40,0	-	-	3	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	3	-	1	-	-	-
145	46,0	-	-	-	9,525 m ³	-	1,687 m ³	1	2,057 m ³
Totaux Gr.		1	0,762 m ³	285	132 m ³	5	4,728 m ³	7	4,205 m ³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/143 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 711/1:2025/429, 711/1:2025/428, 711/1:2025/430, 711/1:2025/431

Remarques éventuelles pour le lot 143

Mesures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 3,8982 Ha; 290 bois; cube moyen : 2203 dm³; circ moyenne : 135 cm; 639 m3 grumes
 Comp/Pa : 711/2

Lieu(x) - dit(s)

HAPINAY - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 144		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		SITKA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,205 m³	-	-
65	20,5	12	3,924 m³	1	0,306 m³	1	0,319 m³	2	0,612 m³	-	-	-	-
75	24,0	13	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-
85	27,0	17	16 m³	-	-	-	-	7	8,382 m³	7	5,543 m³	-	-
95	30,0	23	-	-	-	-	-	5	-	5	-	-	-
105	33,5	7	-	2	-	-	-	4	-	2	-	-	-
115	36,5	7	35 m³	1	3,211 m³	3	12 m³	2	8,627 m³	-	-	-	-
125	40,0	3	-	2	-	-	-	2	-	1	-	-	-
135	43,0	1	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-
145	46,0	4	15 m³	-	2,974 m³	-	3,032 m³	9	31 m³	-	-	-	-
155	49,5	2	-	1	-	-	-	15	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	22	-	-	-	-	-
175	55,5	-	5,000 m³	-	2,403 m³	4	12 m³	15	153 m³	-	-	-	-
185	59,0	1	-	-	-	1	-	25	-	-	-	-	-
195	62,0	-	3,737 m³	-	-	1	7,257 m³	12	153 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	2	-	11	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	1	14 m³	2	96 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		90	79 m³	7	8,894 m³	40	57 m³	144	448 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/144 Tri 001

LOT 144		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL											
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
175	55,5	1	3,300 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	3,802 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	2	39 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	46 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/144 Tri 001

LOT 144

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 6

Remarques éventuelles pour le lot 144

Mesures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 3,0000 Ha; 972 bois; cube moyen : 1461 dm³; circ moyenne : 121 cm; 1420 m3 grumes
 Comp/Pa : 921/3

Lieu(x) - dit(s)

FALHOUTTE - cpe 9

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 200		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
85	27,0	11	7,502 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	60		-		-		-	
105	33,5	177		1		-		-	
115	36,5	238	558 m ³	9	12 m ³	-	-	-	-
125	40,0	207		8		-		-	
135	43,0	151		10		-		-	
145	46,0	69	738 m ³	4	37 m ³	-	-	-	-
155	49,5	15		2		-		-	
165	52,5	4		2		-		-	
175	55,5	4	58 m ³	-	9,720 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		936	1 362 m ³	36	59 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/200.Tri.002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 921/3:2025/354, 921/3:2025/353

Remarques éventuelles pour le lot 200

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 3,2878 Ha; 167 bois; cube moyen : 973 dm³; circ moyenne : 100 cm; 162 m³ grumes
 Comp/Pa : 121/2

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 201		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Type	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	10		-		-		-	
85	27,0	27	23 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	47		-		-		-	
105	33,5	43		-		-		-	
115	36,5	29	122 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	8		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	1	17 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		167	162 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/201 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 121/2:2025/355

Remarques éventuelles pour le lot 201

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 4,2856 Ha; 347 bois; cube moyen : 507 dm³; circ moyenne : 77 cm; 176 m3 grumes
 Comp/Pa : 121/1

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 202		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	29		-		-		-	
55	17,5	38	12 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	56	17 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	69		-		-		-	
85	27,0	75	73 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	42		-		-		-	
105	33,5	24		-		-		-	
115	36,5	7	63 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	4		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	-	9,190 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	2,206 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		347	176 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/202 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 121/1:2025/356

Remarques éventuelles pour le lot 202

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 8,5000 Ha; 3138 bois; cube moyen : 89 dm³; circ moyenne : 41 cm; 279 m3 grumes
 Comp/Pa : 122/1

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 203									
Espèce		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Coupe		AMELIORATION		CLOISONNEMENT		AMELIORATION		CLOISONNEMENT	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	449		82		118		27	
35	11,0	612	43 m ³	124	8,582 m ³	174	12 m ³	50	3,652 m ³
45	14,5	415		216		104		42	
55	17,5	191	65 m ³	220	52 m ³	42	17 m ³	36	9,948 m ³
65	20,5	59	14 m ³	74	17 m ³	14	3,486 m ³	26	6,968 m ³
75	24,0	14		19		6		12	
85	27,0	4	7,360 m ³	1	7,544 m ³	4	4,694 m ³	3	6,486 m ³
Totaux Gr.		1 744	129 m ³	736	85 m ³	462	37 m ³	196	27 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/203 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 122/1:2025/357, 122/1:2025/358, 122/1:2025/360, 122/1:2025/359

Remarques éventuelles pour le lot 203

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 2,8537 Ha; 2194 bois; cube moyen : 118 dm³; circ moyenne : 45 cm; 259 m3 grumes
 Comp/Pa : 721/1

Lieu(x) - dit(s)

FANGE DU BATY - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 204		EPICEA		PIN					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	263		12		-		-	
35	11,0	542	38 m ³	14	1,014 m ³	-	-	-	-
45	14,5	641		26		-		-	
55	17,5	359	120 m ³	39	8,645 m ³	-	-	-	-
65	20,5	158	40 m ³	33	8,316 m ³	-	-	-	-
75	24,0	58		25		-		-	
85	27,0	19	31 m ³	-	9,300 m ³	-	-	-	-
95	30,0	5	3,325 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 045	232 m ³	149	27 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2025/3443/2/204 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 721/1:2025/361, 721/1:2025/362

Remarques éventuelles pour le lot 204

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477778.13.66,
 10,0000 Ha; 264 bois; cube moyen : 1113 dm³; circ moyenne : 118 cm; 294 m3 grumes
 Comp/Pa : 121/10

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 205		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce		AMELIORATION		CHABLIS		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	0,552 m ³	-	-	4	0,828 m ³	-	-
75	24,0	15		-		13		-	
85	27,0	24		-		8		-	
95	30,0	28	26 m ³	-	-	10	13 m ³	-	-
105	33,5	29		-		9		-	
115	36,5	14	29 m ³	1	0,736 m ³	8	14 m ³	-	-
125	40,0	13		1		3		-	
135	43,0	12		-		7		-	
145	46,0	15	50 m ³	-	0,879 m ³	5	22 m ³	-	-
155	49,5	1		-		4		-	
165	52,5	1		-		5		-	
175	55,5	1	6,464 m ³	-	-	6	34 m ³	-	-
185	59,0	1		-		4		-	
195	62,0	-	2,764 m ³	-	-	3	20 m ³	-	-
205	65,0	-		-		4		-	
215	68,5	-		-		2		-	
225	71,5	-		-		3		-	
235	75,0	-		-		3		-	
245	78,0	-	-	-	-	3	66 m ³	-	-
255	81,0	-	-	-	-	1	6,317 m ³	-	-
Totaux Gr.		157	115 m ³	2	1,615 m ³	105	176 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/205 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 121/10:2025/364, 121/10:2025/365, 121/10:2025/363

Remarques éventuelles pour le lot 205

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les houppiers ne font pas partie de la vente. N2000 : En peuplement feuillu, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 01/04 et le 30/06.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73
 2,5884 Ha; 1503 bois; cube moyen : 150 dm³; circ moyenne : 45 cm; 226 m3 grumes
 Comp/Pa : 131/2

Lieu(x) - dit(s)

BRUYERES - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 300		EPICEA AMELIORATION		EPICEA CLOISONNEMENT		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS CLOISONNEMENT	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	107		15		54		11	
35	11,0	225	18 m ³	53	3,956 m ³	71	6,215 m ³	14	1,235 m ³
45	14,5	250		107		53		31	
55	17,5	140	63 m ³	113	38 m ³	40	16 m ³	33	11 m ³
65	20,5	29	9,715 m ³	65	22 m ³	22	7,370 m ³	16	5,360 m ³
75	24,0	10		14		10		14	
85	27,0	1	4,944 m ³	1	6,700 m ³	2	5,498 m ³	1	6,700 m ³
95	30,0	-	-	-	-	1	0,741 m ³	-	-
Totaux Gr.		762	96 m ³	368	71 m ³	253	36 m ³	120	24 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/300 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 131/2:2025/345, 131/2:2025/342, 131/2:2025/344, 131/2:2025/343

Remarques éventuelles pour le lot 300

Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En raison de : cloisonnements, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. En raison de ; première éclaircie, les machines de + de 16 T sont interdites. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

9,7808 Ha; 69 bois; cube moyen : 1668 dm³; circ moyenne : 168 cm; 115 m³ grumes; 72 m³ houppiers

Comp/Pa : 132/10

Lieu(x) - dit(s)

BRUYERES - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 301		CHENE		CHENE		HETRE		HETRE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	-	-	-	-	2	-	-	-
95	30,0	-	-	-	-	1	1,231 m ³	-	-
105	33,5	3	-	-	-	1	-	-	-
115	36,5	3	3,624 m ³	2	1,324 m ³	-	0,681 m ³	-	-
125	40,0	5	-	-	-	2	-	-	-
135	43,0	5	-	-	-	2	-	-	-
145	46,0	5	15 m ³	-	-	-	4,616 m ³	-	-
155	49,5	3	-	-	-	-	-	2	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	2	-
175	55,5	1	5,747 m ³	-	-	1	2,063 m ³	-	4,228 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	3	-
195	62,0	1	2,120 m ³	-	-	-	-	2	8,930 m ³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	2	-
215	68,5	-	-	-	-	1	-	4	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	7	-
235	75,0	1	-	-	-	-	-	3	-
245	78,0	-	3,081 m ³	-	-	-	2,995 m ³	5	59 m ³
Totaux Gr.		27	30 m ³	2	1,324 m ³	10	12 m ³	30	72 m ³
Houp./tail.			7 m ³		-		6 m ³		59 m ³

931/2025/3443/2/301 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 132/10:2025/347, 132/10:2025/349, 132/10:2025/346, 132/10:2025/348

Remarques éventuelles pour le lot 301

Mesures prises au compas. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04/2026 au 01/08/2026 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...). Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

6,0000 Ha; 961 bois; cube moyen : 1328 dm³; circ moyenne : 114 cm; 1276 m3 grumes

Comp/Pa : 131/1, 132/1

Lieu(x) - dit(s)

BRUYERES - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 302		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		
Espèce Coupe Qualité Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	45	14,5	-		-		1		-	
	55	17,5	1	0,225 m ³	-	-	1	0,355 m ³	-	-
	65	20,5	7	2,464 m ³	-	-	2	0,704 m ³	-	-
	75	24,0	25		-		10		1	
	85	27,0	82	65 m ³	-	-	21	18 m ³	-	0,418 m ³
	95	30,0	118		2		34		-	
	105	33,5	108		-		63		1	
	115	36,5	63	290 m ³	1	2,867 m ³	70	186 m ³	3	4,458 m ³
	125	40,0	29		-		71		1	
	135	43,0	13		1		51		2	
	145	46,0	5	78 m ³	-	1,727 m ³	37	284 m ³	2	8,765 m ³
	155	49,5	2		-		26		5	
	165	52,5	-		-		22		-	
	175	55,5	-	4,712 m ³	-	-	12	162 m ³	-	11 m ³
	185	59,0	-		-		10		-	
	195	62,0	-	-	-	-	3	46 m ³	-	-
	205	65,0	-		-		6		-	
	215	68,5	-		-		-		-	
	225	71,5	-		-		3		-	
	235	75,0	-	-	-	-	1	48 m ³	-	-
Totaux Gr.			453	440 m ³	4	4,594 m ³	444	745 m ³	15	25 m ³
Houp./tail.				-		-		-		-

931/2025/3443/2/302 Tri 003



LOT 302		DOUGLAS		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		SCOLYTE SEC RX		SEC		NORMAL		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	1	0,191 m ³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		3		-		-	
85	27,0	1	1,129 m ³	4	4,026 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1		2		-		-	
105	33,5	2		3		1		-	
115	36,5	1	4,245 m ³	-	4,806 m ³	1	2,140 m ³	-	-
125	40,0	1		3		4		1	
135	43,0	-		2		4		-	
145	46,0	-	1,549 m ³	-	8,437 m ³	5	22 m ³	-	1,385 m ³
155	49,5	-		-		1		-	
165	52,5	-		-		1		-	
175	55,5	-	-	1	3,208 m ³	-	4,684 m ³	-	-
185	59,0	-	-	1	3,482 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		7	6,923 m ³	19	24 m ³	18	29 m ³	1	1,385 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/302 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 132/1:2025/170, 132/1:2025/172, 131/1:2025/178, 132/1:2025/164, 132/1:2025/167, 132/1:2025/171, 132/1:2025/165, 132/1:2025/168, 131/1:2025/175, 132/1:2025/179, 132/1:2025/173, 131/1:2025/176, 131/1:2025/177, 132/1:2025/166, 132/1:2025/169, 132/1:2025/174

Remarques éventuelles pour le lot 302

es plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

4,8110 Ha; 399 bois; cube moyen : 950 dm³; circ moyenne : 94 cm; 379 m3 grumes

Comp/Pa : 734/1

Lieu(x) - dit(s)

HAYA - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 303		EPICEA		PIN SYLVESTRE					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	BORDURE		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-	-	1	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	2	1,588 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-	-	11	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	21	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	44	78 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	47	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	41	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	38	200 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1	-	16	-	-	-	-	-
165	52,5	2	-	8	-	-	-	-	-
175	55,5	-	6,447 m ³	4	66 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	-	5,256 m ³	-	3,179 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	1	7,365 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		7	19 m ³	234	349 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/303 Tri 003

LOT 303		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
Type		TAILLIS							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	111	5,661 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	37	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	7	4,795 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,235 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2	0,682 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		158	11 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2025/3443/2/303 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 734/1:2025/352, 734/1:2025/350, 734/1:2025/351

Remarques éventuelles pour le lot 303

Le vendeur garantit la mesure de la circonférence sur le trait de griffe horizontal. Largeur des cloisonnements ou lits de branches de 3 m maximum. Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. L'étagé en semis naturel est à préserver selon les instructions de l'Agent.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

9,4826 Ha; 2633 bois; cube moyen : 166 dm³; circ moyenne : 47 cm; 436 m3 grumes
 Comp/Pa : 633/1, 662/2

Lieu(x) - dit(s)

NEUVE VOIE - cpe 12

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 304	EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe	NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
Qualité	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	191		21		37		3	
35 11,0	431	34 m³	59	4,478 m³	125	9,374 m³	14	1,019 m³
45 14,5	418		62		309		29	
55 17,5	176	92 m³	37	16 m³	267	98 m³	25	9,170 m³
65 20,5	39	12 m³	17	5,321 m³	187	61 m³	8	2,552 m³
75 24,0	3		1		105		10	
85 27,0	1	1,896 m³	-	0,439 m³	32	65 m³	7	8,579 m³
95 30,0	-		-		14		2	
105 33,5	-		-		3	14 m³	-	1,524 m³
Totaux Gr.	1 259	140 m³	197	26 m³	1 079	247 m³	98	23 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/304 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 633/1:2024/218, 633/1:2024/222, 633/1:2024/220, 633/1:2024/221, 662/2:2024/216, 633/1:2024/217, 633/1:2024/219

Remarques éventuelles pour le lot 304

Prévenir les fermiers avant le début de l'exploitation pour le débardage qui se fera uniquement par temps sec. Réparation des dégâts aux prairies de suite après l'exploitation. Fermiers : Mr Schevers Alexandre de Warizy et Mr Legrand de Manant

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

1,8058 Ha; 134 bois; cube moyen : 154 dm³; circ moyenne : 47 cm; 21 m3 grumes

Comp/Pa : 669/2

Lieu(x) - dit(s)

DVT QUEUE DE VACHE - cpe 12

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 305		DOUGLAS							
Espèce	DOUGLAS								
Coupe	AMELIORATION								
Qualité	NORMAL								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
25 8,0	12		-		-		-		
35 11,0	25	1,814 m ³	-	-	-	-	-	-	
45 14,5	38		-		-		-		
55 17,5	12	7,258 m ³	-	-	-	-	-	-	
65 20,5	11	3,685 m ³	-	-	-	-	-	-	
75 24,0	3		-		-		-		
85 27,0	-	1,407 m ³	-	-	-	-	-	-	
95 30,0	-		-		-		-		
105 33,5	1	0,975 m ³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	102	15 m ³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	

931/2024/3443/2/305 Tri 003

LOT 305		GERISIER TARDIF							
Espèce	GERISIER TARDIF								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	CHAUFFAGE								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
35 11,0	4	0,204 m ³	-	-	-	-	-	-	
45 14,5	10		-		-		-		
55 17,5	10	2,540 m ³	-	-	-	-	-	-	
65 20,5	4	0,996 m ³	-	-	-	-	-	-	
75 24,0	2		-		-		-		
85 27,0	2	1,736 m ³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	32	5,476 m ³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	

931/2024/3443/2/305 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 669/2:2024/509, 669/2:2024/508

Remarques éventuelles pour le lot 305

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Obligation de couper les cerisiers tardifs mais peuvent rester sur place.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73
 3,8741 Ha; 1525 bois; cube moyen : 58 dm³; circ moyenne : 36 cm; 88 m3 grumes
 Comp/Pa : 662/10

Lieu(x) - dit(s)

NEUVE VOIE - cpe 12

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 306		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	475		-		16		-	
35	11,0	538	33 m³	1	0,046 m³	33	1,822 m³	-	-
45	14,5	289		-		22		-	
55	17,5	93	38 m³	1	0,145 m³	6	2,850 m³	-	-
65	20,5	27	5,589 m³	-	-	6	1,242 m³	-	-
75	24,0	10		1		2		-	
85	27,0	2		-		2		-	
95	30,0	-	3,520 m³	1	0,848 m³	-	1,376 m³	-	-
Totaux Gr.		1 434	80 m³	4	1,039 m³	87	7,290 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/306 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 662/10:2024/226, 662/10:2024/228, 662/10:2024/227

Remarques éventuelles pour le lot 306

Mesures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs rouges sont à préserver. Prévenir le fermier Mr LEGRAND Jean avant le début de l'exploitation pour le débardage des bois par sa prairie. Réparation des dégâts causés à la prairie de suite après l'exploitation. .



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73
 3,4107 Ha; 1601 bois; cube moyen : 62 dm³; circ moyenne : 37 cm; 99 m3 grumes
 Comp/Pa : 664/10

Lieu(x) - dit(s)

CHAMBRETTE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 307		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	505		33		-		-	
35	11,0	442	29 m³	61	3,433 m³	-	-	-	-
45	14,5	293		74		-		-	
55	17,5	91	38 m³	30	11 m³	-	-	-	-
65	20,5	27	5,589 m³	23	4,761 m³	-	-	-	-
75	24,0	11		8		-		-	
85	27,0	1		1		-		-	
95	30,0	-	3,398 m³	1	3,171 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 370	76 m³	231	22 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2024/3443/2/307 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 664/10:2024/231, 664/10:2024/232

Remarques éventuelles pour le lot 307

esures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs rouges sont à préserver. Prévenir le fermier Mr LEGRAND Jean avant le début de l'exploitation pour le débardage des bois par sa prairie. Réparation des dégâts causés à la prairie de suite après l'exploitation.

FE Hodister-Gênes

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

0,4761 Ha; 262 bois; cube moyen : 1285 dm³; circ moyenne : 115 cm; 337 m3 grumes

Comp/Pa : 11/11

Lieu(x) - dit(s)

Haie Collas - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 350		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	17	12 m ³	-		-		-	
95	30,0	25		1		-		-	
105	33,5	58		3		-		-	
115	36,5	46	136 m ³	6	9,981 m ³	-		-	
125	40,0	40		13		-		-	
135	43,0	13		13		-		-	
145	46,0	3	94 m ³	8	55 m ³	-		-	
155	49,5	3		2		-		-	
165	52,5	-		3		-		-	
175	55,5	-	7,374 m ³	1	15 m ³	-		-	
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-		1	3,551 m ³	-		-	
205	65,0	-		1	4,113 m ³	-		-	
Totaux Gr.		207	249 m ³	52	88 m ³	-		-	
Houp./tail.						-		-	

931/2025/5170/2/350 Tri 003

LOT 350		CHENE							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,290 m ³	-		-		-	
65	20,5	-		-		-		-	
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	1	0,592 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		3	0,882 m ³	-		-		-	
Houp./tail.						-		-	

931/2025/5170/2/350 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 11/11:2025/339, 11/11:2025/340, 11/11:2025/338

Remarques éventuelles pour le lot 350

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En raison de : cloisonnements, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

FE Jupille

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

0,5828 Ha; 95 bois; cube moyen : 1278 dm³; circ moyenne : 115 cm; 121 m3 grumes

Comp/Pa : 1/1

Lieu(x) - dit(s)

Pré du Soyeu - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

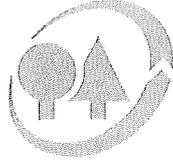
LOT 351		EPICEA							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		BORDURE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	4	3,478 m ³	-		-		-	
95	30,0	13		-		-		-	
105	33,5	22		-		-		-	
115	36,5	18	56 m ³	-		-		-	
125	40,0	21		-		-		-	
135	43,0	6		-		-		-	
145	46,0	5	53 m ³	-		-		-	
155	49,5	4	9,220 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		95	122 m ³	-		-		-	
Houp./tail.			-	-		-		-	

931/2025/5180/2/351 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 1/1:2025/341

Remarques éventuelles pour le lot 351

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



PEFC

PEFC/07-21-1/1

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CERTIFICAT DE GROUPE PEFC

Ce document atteste que la :

Commune de Rendeux

Propriétaire forestier de 1722,00 ha situés en Wallonie

A signé la « Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie 2024 » telle que reprise dans le système de management PEFC de Filière Bois Wallonie.

Participe au certificat de groupe PEFC numéro **B-292784** délivré à Filière Bois Wallonie par ECOCERT Environnement (36 Bd de la Bastille, F-75012 Paris) et reçoit :

le numéro de sous certificat : **B-292784-235**

Se voit concéder, conformément aux règles d'utilisation des signes PEFC, lié au numéro de Licence **PEFC/07-21-1** octroyé par PEFC Belgium à Filière Bois Wallonie :

le numéro de sous licence : **PEFC/07-21-1/1-235**

Le certificat du Groupe PEFC est conforme aux standards de gestion forestière PEFC pour la Wallonie, définis par PEFC Belgium et reconnus par l'Assemblée générale de PEFC Council le 11/07/2023.

La présente attestation a été délivrée par :

Filière Bois Wallonie sa

Rue de la Plaine, 9

6900 Marche-en-Famenne

certification@filiereboiswallonie.be

+32 (0)84 46 03 43

Pour le Comité de Direction du Certificat PEFC ;

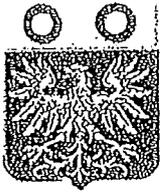
Fait à Marche-en-Famenne, le 08/07/2024 ;

Signature :

Baptiste LACAILLE,
Responsable certification

Cette attestation est à CONSERVER et reste valable jusqu'à l'expiration de la charte PEFC, soit après le renouvellement des standards PEFC prévu pour 2029, sous réserve du maintien du certificat de groupe PEFC délivré par Ecocert.

Pour plus d'informations sur le certificat PEFC, veuillez contacter ECOCERT (www.ecocert.com) ou Filière Bois Wallonie. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité participe à la certification forestière PEFC via une entité d'accès à la certification disposant d'un certificat de groupe PEFC valide. Une copie de ce document est à joindre aux catalogues de vente, factures, bordereaux de vente de bois marchand, etc., pour justifier le statut actif de la certification du propriétaire. Le numéro de licence PEFC/07-21-1 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité Filière Bois Wallonie. Un numéro de sous-licence PEFC, propre à chaque propriétaire a été attribué. L'utilisation de ce numéro de sous-licence doit être conforme à la norme PEFC-ST-2001:2020 « Règles d'utilisation de la marque – Exigences ». Pour plus d'informations sur les normes PEFC, veuillez contacter PEFC Belgium : www.pefc.be ; info@pefc.be ; +32 (0)2 223 44 21.



VENTE DE BOIS

BOIS CERTIFIES PEFC

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Article 31 : Délais d'exploitation

§1. Délais d'abattage et de vidange

Abattage et vidange des lots pour le 31 mars (sauf autres dispositions prévues dans les clauses particulières)

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

§2. Prorogation des délais d'exploitation

La prorogation d'exploitation n'est pas automatique, elle est une procédure exceptionnelle. L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonnement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillées à l'article 31 du cahier général des charges.

Article 33 : Sanction : exploitation d'office

Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration venderesse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste; ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 49 : Mesures cynégétiques et "Natura 2000"

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.

Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CODE FORESTIER

Art. 87. A l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1^{er} ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. A l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres :, € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m³
 selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input checked="" type="checkbox"/> je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : <input checked="" type="checkbox"/> ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : <input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ; <input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ; <input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du <i>(date)</i>	
A <i>(lieu)</i>	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement <i>(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)</i> s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de <i>(nom et prénom du soumissionnaire)</i> domicilié à <i>(adresse)</i> à concurrence d'un montant total et maximum de € soit <i>(en toutes lettres)</i> euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le *(date de la vente + 4 mois)*

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - et en tout cas au plus tard le *(date de la vente + 4 mois)*

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,

laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :
.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :
.....euros
délivrée par (*organisme de cautionnement*)
.....
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)
.....
lors de la vente de bois du (*date*)
à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*) domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)
soit (*en toutes lettres*)euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de

dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue

le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

MODELE DE PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

AVANT OU APRES EXPLOITATION

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

Je soussigné(e),

-
administrateur-délégué de l'entreprise⁽¹⁾,
-
gérant de l'entreprise⁽¹⁾,
-
entrepreneur indépendant⁽¹⁾,

enregistré(e) sous le numéro de TVA

déclare que Madame/Monsieur⁽¹⁾

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux avant ou après l'exploitation des
coupes de bois sur le territoire wallon, pour la période s'étalant du

au

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise :

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles